

Image not found or type unknown



# CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE

Par **valerieval**, le **19/09/2013** à **15:41**

BONJOUR A TOUS

J'AI RECEMMENT SIGNE UN CSP.. Je n'ai pas de carte d'identite et on me la demande ds  
ls pieces à fournir pour clore mon dossier. J'en ai fait la demande mais le delai d'obtention est  
long ça fait plus de 8 semaines que j'attends.

Je me demande donc si le versement de ms indemnites est retroactif ou pas ?

Merci pour vos reponses

Par **P.M.**, le **19/09/2013** à **15:54**

Bonjour,

Il aurait fallu poser la question à votre interlocuteur de Pôle emploi pour savoir si l'inscription  
avait pu se faire dans l'attente de la pièce manquante car normalement l'indemnisation ne  
peut commencer qu'à ce moment...